



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 9
Votants : 31

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Absents :

LAURENT Sandrine
PERRET Marie

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Complexe sportif de Buffebiau : attribution des marchés de travaux

Après avoir réalisé la réfection des cours de tennis, créé le terrain de football synthétique, procédé à l'agrandissement du parking et construit le club house du football, la commune souhaite poursuivre l'aménagement du complexe sportif de Buffebiau afin d'offrir aux castelginestois de nouveaux équipements.

Les travaux consistent en la réalisation de la piste d'athlétisme, la réhabilitation du terrain de rugby en terrain mixte et l'aménagement du parcours sportif paysagé. Par ailleurs, les

travaux relatifs à la réalisation du bassin de rétention qui ont fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Toulouse Métropole doivent également être réalisés lors de cette phase de travaux.

Par délibération en date du 30 mai 2024, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Le montant estimatif global de ces travaux est de 2 450 000 € HT.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 20 juillet 2024 avec une remise des offres fixée au 04 septembre 2024 à 12h00.

Cet appel d'offres ouvert comprenait 4 lots :

- Lot 1 : VRD et aménagements sportifs
- Lot 2 : Equipements sportifs
- Lot 3 : Espaces verts
- Lot 4 : Vidéoprotection

Compte tenu de l'analyse des offres qui a été soumise à la Commission d'Appels d'Offres et afin de poursuivre la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les sociétés ayant présenté l'offre la plus avantageuse pour la commune sachant qu'aucune offre lors de cette consultation en appel d'offres n'ayant été remise pour le lot 4 une nouvelle consultation sera lancée. Le pouvoir adjudicateur a le choix de la procédure.

A l'issue de la consultation lancée, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 octobre 2024 a retenu les offres suivantes :

Concernant le lot 1, l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 1 959 113.88 € HT.

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune est celle présentée par le groupement ART-DAN / REVET SPORT / IDEO / BR VRD pour un montant de 2 149 500 € HT.

Concernant le lot 2, l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 136 221.84 € HT pour la tranche ferme.

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune est celle présentée par la société ART DAN pour un montant de 159 500 € HT en tranche ferme.

La Commission d'Appels d'Offres a souhaité retenir les Prestations Supplémentaires Eventuelles suivantes :

PSE 01 : Plus-value pour remplissage de la main courante	12 635 €
PSE 02 : Filet pare ballons	66 500 €
PSE 03 : Saut à la perche	48 800 €
PSE 04 : Cage de lancer mixte pour lancer au disque et du marteau	15 000 €
PSE 05 : Station cross training / Ketel Belt / Poignées suspensions	50 000 €
PSE 06 : Bancs lombaire / vélo cardio / vélo à bras	25 750 €
PSE 07 : Vélo elliptique / Appareil tirage horizontal	11 815 €

Le montant total du marché passé avec la société ART DAN s'élèvera donc à la somme de 390 000 € HT.

Concernant le lot 3, l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 332 850 € HT pour la tranche ferme.

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune est celle présentée par le groupement Pépinières du Languedoc/Idéo pour un montant de 184 540,72 € HT en tranche ferme.

La Commission d'appels d'offres a souhaité retenir les Prestations Supplémentaires Eventuelles suivantes :

PSE 01 : Parc Cœur Est	27 258,22 €
PSE 02 : Mobilier	22 355,00 €
PSE 03 : Entretien	24 050,00 €

Le montant total du marché passé avec le groupement Pépinières du Languedoc/Idéo s'élèvera donc à la somme de 258 203.94 € HT.

Concernant le lot 4, l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 21 771.63 € HT. Aucune offre n'ayant été remise, ce lot a été déclaré sans suite pour absence d'offre. Une nouvelle consultation sera lancée.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer les marchés avec lesdites sociétés :

Lot 1 : groupement ART-DAN / REVET SPORT / IDEO / BR VRD pour un montant de 2 149 500 € HT

Lot 2 : ART DAN pour un montant de 390 000 € HT

Lot 3 : groupement Pépinières du Languedoc/Idéo pour un montant de 258 203.94 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer le marché public concerné par la présente délibération avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations ;

- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot 4 Vidéoprotection déclaré sans suite pour absence d'offre par la Commission d'Appel d'Offres ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Absents : 11 Procurations : 9 Votants : 31	L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 27 septembre 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 27 septembre 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas
Publication en date du : 04 octobre 2024	Absents excusés ayant donné procuration : URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline Absents : LAURENT Sandrine PERRET Marie Secrétaires de séance : Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Complexe sportif de Buffebiau : avenant de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif de Buffebiau, la commune a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 061 306,53 €.

Compte tenu de l'appel d'offres ouvert pour la réhabilitation du terrain de rugby en terrain mixte (rugby et foot) et la création d'une piste d'athlétisme qui a été lancé et de l'analyse des offres qui a été faite, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre. Cet avenant a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 8 avril 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer l'avenant au marché public concerné par la présente délibération avec le groupement de maîtrise d'œuvre retenu par concours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Régularisation du chapitre 13 par des opérations d'ordre non budgétaire

La fiche de bien de reprise des subventions antérieures à 2006 d'un montant initial de 30 487,42 € a été inscrite au compte 1318. Cette dernière a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 24 351,90 €, somme constatée par le Service de Gestion Comptable de Toulouse Couronne Est dont dépend la commune.

Les transferts de subventions devant être comptabilisés, il est proposé de régulariser la somme de 6 135,52 € restante non reprise par des écritures d'ordres non budgétaires suivantes :

- Un débit du compte 13918
- Un crédit du compte 1068

Ces écritures seront établies par le SGC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur PELLETTIER et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la régularisation de la fiche de bien de reprise des subventions antérieures à 2006 par des écritures non budgétaires pour un montant de 6 135,52 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p><u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Vente aux enchères de matériels réformés et de biens mobiliers : autorisation de recours à une plate-forme internet

La volonté de la municipalité est de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité, participant ainsi à une démarche de développement durable.

La commune a recours au principe de la vente des biens de la Ville, par voie de courtage d'enchères.

La liste de biens à mettre en vente suivant ce procédé est jointe à la délibération et soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Elle comporte la description du bien, son état, son prix minimal, ainsi que sa mise à prix. Il convient donc de délibérer sur le principe de la

vente aux enchères de ces biens appartenant au domaine mobilier privé de la Ville, leur aliénation pouvant excéder 4.600 €.

La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-21 et L.2122-22 (10°) ;

Vu l'article L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la liste de biens à mettre en vente ;

ouï l'exposé de Monsieur IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne la liste des biens figurant dans la liste jointe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cristal de Roche

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Cristal de Roche pour le renouvellement de son matériel.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de 200 € à l'association Cristal de Roche ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Comité des Fêtes pour les frais engagés relatifs à l'annulation d'un concert liée aux conditions climatiques lors de la fête locale.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et de Mme DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de 5 000 € au Comité des Fêtes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Constitution d'une servitude passage sur les parcelles cadastrées section AW 1 - AW2 et AR 1 situées Chemin de Buffebiau

Dans le cadre du dévoiement de ligne Chemin de Buffebiau, il est nécessaire de poser des câbles souterrains sur les parcelles cadastrées section AW 1 - AW2 et AR 1 situées Chemin de Buffebiau et appartenant à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur IRSUTTI,

Vu la convention de servitude avec ENEDIS ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Absents : 10
Procurations : 10
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
27 septembre 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
27 septembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MALET Jean-Pierre, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
04 octobre 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire
MACHADO Claudine, pouvoir à M. MALET Jean-Pierre
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
PELLISSIER Claude, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme BOSQ Caroline et M. GARDES Philippe

Objet : Présentation du rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL)

En 2023, la commune de Castelginest détenait des participations au capital de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL). À ce titre, un représentant élu par le Conseil Municipal siège dans son Conseil d'Administration et Assemblée Générale.

En application de l'article L. 1524- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce représentant administrateur doit soumettre annuellement au Conseil Municipal un rapport écrit. Ce rapport est élaboré, notamment, sur des informations contenues dans le rapport

annuel de gestion de l'entreprise publique locale et présenté à l'Assemblée Générale annuelle qui se tient en principe dans le courant du mois de juin.

Depuis la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, l'article L.1524-5 a été modifié comme suit : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance* ».

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 est venu préciser le contenu du rapport du mandataire désormais normé.

Le rapport est joint à la présente note de synthèse et fournit tous les éléments utiles à la bonne compréhension des missions, des réalisations et de la situation financière de la SPL dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Après débat préalable, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur IRSUTTI,

Vu le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL),

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'Administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04 octobre 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest